

20 2213




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

**Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau**

**EARL BOYON Antoine
35 rue Saint-Jean
57510 HILSPRICH**

Affaire suivie par : Francis FISCHER 

Tél : 03 87 23 70 84

Télécopie : 03 87 24 31 72

Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr

Réf. : FF/MO Code : ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration

**Travaux de drainage agricole à Hilsprich et St-Jean
Rohrbach**

Metz, le **31 MARS 2014**

**P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration**

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de drainage agricole à Hilsprich et Saint-Jean Rohrbach (EARL BOYON)**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 17 février 2014
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : *57 - 2014 - 000 27*
- Dossier réalisé par : Chambre d'Agriculture de la Moselle

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de **Hilsprich et Saint-Jean Rohrbach** où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- BE Chambre d'Agriculture de la Moselle M. VELJA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER